



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2008

=====

RESUME DES DELIBERATIONS

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2008

2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION DU 3 AVRIL 2008 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES

3 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES HALLES MUNICIPALES 2007

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité des Halles Municipales.

4 - TAUX DE PROMOTION MAXIMUM DES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal approuve les taux qui lui sont proposés et autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

5 - CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) ET DES ACTIONS JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS ET INSERTION DANS LES QUARTIERS

Le Conseil Municipal accepte la création de ce poste et autorise M. le Maire à établir et signer le contrat de travail pour une durée de 3 ans, renouvelable.

6 - CRÉATION D'UN POSTE EDIMESTRE

Le Conseil Municipal autorise la création d'un poste d'Edimestre et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel en matière de communication à la Communauté d'Agglomération Castelroussine et le contrat de travail pour une durée de 3 ans renouvelable.

7 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2008

Le Conseil Municipal accepte de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2008 approuvé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2007.

8 - CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMMES DE SANTÉ PUBLIQUE AU TITRE DES CRÉDITS DU GROUPEMENT RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU CENTRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'attribution de la subvention.

9 - LEZ'ARTS DANS LA RUE

Le Conseil Municipal accepte la décision d'attribution des 7 récompenses suivantes :

- Grand Prix de la Ville de Châteauroux	200 euros
- Prix Peinture	100 euros
- Prix Sculpture	100 euros
- Prix Pastel	100 euros
- Prix Aquarelle	100 euros
- Prix Métiers d'Arts	100 euros

Il autorise M. le Maire à procéder au mandatement de ces prix.

10 - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS DES FONDS DES ARCHIVES MUNICIPALES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et accepte de solliciter la subvention prévue auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

11 - CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC LA COMPAGNIE "LE RÊVEUR DU TEMPS FOU"

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un protocole transactionnel avec la Compagnie « Le Rêveur du Temps fou ».

12 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil Municipal valide la nouvelle version du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 17 septembre 2008.

13 - FOURNITURE DE REPAS À L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES PAR L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE - CONVENTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'I.U.F.M. fixant le tarif de facturation et la durée de la convention à 1 an.

14 - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE - AVENANTS N°S 1 AUX MARCHÉS N°S 2007-026 ET 2007-044 - LOTS N° 5, N° 11 ET N° 19 - TRANSFERT DES MARCHÉS À UN NOUVEAU TITULAIRE

Le Conseil Municipal approuve le transfert des marchés en cours susvisés à la Société TransGourmet Opérations et autorise M. le Maire à signer les avenants de transfert correspondants.

15 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil Municipal accepte de réviser la participation demandée aux communes pour la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Châteauroux pour l'année scolaire 2008-2009 en appliquant les montants suivants :

- 357,40 euros par enfant en école élémentaire,
- 671,33 euros par enfant en école maternelle.

16 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE

Le Conseil Municipal accepte de fixer cette participation à la somme de 357,40 euros par enfant en école élémentaire et de 671,33 euros par enfant en école maternelle pour l'année 2009. Ces montants s'appliquent aux enfants de plus de 3 ans résidant à Châteauroux.

17 - MISE À JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal accepte de rattacher le square Edouard Branly au secteur des écoles élémentaire et maternelle Michelet.

Par ailleurs, il accepte aussi de rattacher, pour des raisons de cohérence géographique, le segment de voie des numéros 34 au 74 de la rue d'Aquitaine au secteur des écoles élémentaire et maternelle Victor Hugo.

18 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT APPLICABLE AUX AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M.)

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement applicable aux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles suite à la nouvelle organisation de la semaine scolaire et autorise M. le Maire à signer le règlement modifié.

19 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "PRESTATION DE SERVICE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES"

Le Conseil Municipal accepte de signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service - Relais Assistantes Maternelles » rendu nécessaire par la nomination d'un deuxième animateur.

20 - MODIFICATION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'association Football Club Portugais n'ayant pas fourni de pièces justificatives nécessaires pour obtenir la subvention, le Conseil Municipal accepte d'affecter la somme de cent soixante euros (160 euros) au Fonds Sportif.

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS SPORTIF

Le Conseil Municipal accepte d'affecter la somme de 5 660 € à différentes associations sportives selon le tableau ci-dessous :

CLUB ORGANISATEUR	DATE	MANIFESTATION	subvention 2008
Société des Courses de Châteauroux	Août – Sept.	Courses hippiques	750 €
C.O. Foulées de Châteauroux	16 Nov.	EKIDEN de Châteauroux	4 610 €
Aéro Club de Châteauroux-Villers	Août	Coupe de France de Voltige Aérienne	300 €

22 - VALIDATION DE DEUX NOUVEAUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS : UTILISATION DU STADE MUNICIPAL GEORGES BIRER ET UTILISATION DU TERRAIN DE BICROSS DES CHEVALIERS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mettre en place et appliquer les nouveaux règlements intérieurs pour l'utilisation du stade municipal Georges Birer et du terrain de Bicross des Chevaliers.

23 - MODIFICATION DU NOMBRE MINIMUM DE TICKETS DE LEÇONS DE NATATION AUTORISÉ À LA VENTE

Le Conseil Municipal autorise la vente à l'unité des tickets de leçons de natation.

24 - CONVENTION DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'OPAC propriétaire d'un important patrimoine immobilier bénéficiant du réseau d'éclairage public et autorise M. le Maire à la signer.

25 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES SISES RUE ABBÉ PAVIOT DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) À VAUGIRARD

Le Conseil Municipal constate la désaffectation du domaine public des parcelles AC n° 262, n° 263, n° 195, n° 196, n° 200 sises rue Abbé Paviot et décide la mise à l'enquête en vue du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AC n° 262, n° 263, n° 195, n° 196, n° 200 sises rue Abbé Paviot en vue de leur cession à l'association "Foncière Logement".

26 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES RUE ALBERT CAMUS, ALLÉE BAUDELAIRE ET RUE MICHELET EN VUE DE LEUR CESSION

Considérant que ces espaces ne sont plus affectés à l'usage du public, le Conseil Municipal autorise la mise à l'enquête en vue du déclassement du domaine public communal des emprises des parcelles cadastrées section BR n° 316, n° 453 pour partie et n° 479 pour partie.

27 - CESSION D'UNE PARCELLE AVENUE DE BLOIS

Vu l'avis du Service du Domaine, le Conseil Municipal autorise:

- la cession d'une emprise de terrain de 985 m² prélevée sur la parcelle AC n° 224 au prix de 9 euros/m², frais d'acte et de bornage en sus, avec interdiction d'édifier tout bâtiment sur cette parcelle pendant une durée de 30 années,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

28 - CESSION DE PARCELLES AVENUE JEAN PATUREAU FRANCOEUR

Vu l'avis du Service du Domaine, le Conseil Municipal autorise:

- la cession des parcelles cadastrées BY n° 28 et 29 au prix de 24 euros/m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée

29 - LES GROUAILLES - ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES

Vu l'avis du Service du Domaine, le Conseil Municipal autorise:

- l'acquisition des parcelles pour un prix global de 45 500 euros,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

30 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) VAUGIRARD - ACQUISITION DE PARCELLES À L'OPAC 36 EN VUE DE LEUR CESSION À LA FONCIÈRE LOGEMENT

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition, à titre gratuit, de parcelles en vue de leur cession à l'association "Foncière Logement" et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

31 - BAIL IMMEUBLE RUE EUGÈNE DELACROIX APPARTENANT À LA SA HLM HABITAT 2036

Le Conseil Municipal approuve la prise à bail des locaux sis Allée Prosper Mérimée en vue d'y installer la mairie annexe et la bibliothèque Saint-Jean, autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

32 - MISE À L'ALIGNEMENT 4 RUE DU PRÉFET DALPHONSE

Le Conseil Municipal autorise :

- l'acquisition à titre gratuit de l'emprise de la parcelle cadastrée section CV n° 466 frappée d'alignement en vue de son incorporation dans le domaine public communal,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

33 - PRISE EN COMPTE DE MODIFICATION DE ZONAGE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) EN COURS D'ÉLABORATION

Afin de ne pas retarder la réalisation de cet équipement social et de pouvoir donner une suite favorable à ce dossier, le Conseil Municipal décide de prendre en compte, dans l'élaboration du PLU, la nécessité de changer le zonage sur une partie du territoire de Blanche de Fontarce tout en préservant la zone boisée existante.

34 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS RELATIFS AU MOBILIER URBAIN

Le Conseil Municipal approuve la désignation de la Ville de Châteauroux comme coordonnateur du groupement de commande, la convention constitutive du groupement de commande et son contenu. Il autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Le Conseil Municipal désigne M. CHEZEAUD, titulaire et M. TELLIER, suppléant, pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

35 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM 2007

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité du Crématorium.

36 - ENQUÊTE PUBLIQUE MEADWESTVACO

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la régularisation de ce dossier.

37 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) : PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ACTIONS DE RÉSIDENTIALISATION DE 199 LOGEMENTS À SAINT-JEAN

Le Conseil Municipal attribue une subvention globale et non révisable de 29 321 euros à l'OPAC à titre de participation au financement de l'opération de résidentialisation.

38 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 3

Le Conseil Municipal approuve les modifications au lot n° 3 "couverture, bardage extérieur" et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant représentant une moins value de 28 101,22 euros.

39 - CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS STADE GASTON PETIT : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal approuve cet avenant fixant le coût prévisionnel des travaux à 532 608,70 euros HT et rend ainsi définitif le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre établi à 47 354,78 euros HT. Il autorise M. le Maire à le signer.

40 - CERTIFICAT D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : CONVENTION D'APPLICATION

Le Conseil Municipal approuve la convention déterminant le programme de mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables réalisées par la Ville et autorise M. le Maire à la signer.

41 - TRAVAUX TOUTS CORPS D'ÉTAT À EXÉCUTER DANS LES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

lot n° 1 : TERRASSEMENT – DEMOLITIONS Société JEANDROT – 36130 DEOLS

montant minimum de 10 000 euros HT

montant maximum de 68 000 euros HT

lot n° 2 : MAÇONNERIE Société PETROT – 36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT

montant maximum de 126 000 euros HT

lot n° 3 : CHARPENTE COUVERTURE société SMAC ACIEROÏD Secteur ROUSSEAU

36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT

montant maximum de 380 000 euros HT

lot n° 4 : ETANCHEITE société SMAC ACIEROÏD – 36250 SAINT MAUR

montant minimum de 10 000 euros HT

montant maximum de 100 000 euros HT

lot n° 5 : MENUISERIE BOIS société Menuiserie-Escalier - Comble (M.E.C.)

36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT

montant maximum de 195 000 euros HT

lot n° 6 : METALLERIE, SERRURERIE société La Métallerie Castelroussine (L.M.C.)

36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 130 000 euros HT

lot n° 7 : PLOMBERIE, SANITAIRES société INEO CENTRE – 36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 126 000 euros HT

lot n° 8 : ELECTRICITE société INEO CENTRE – 36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 387 000 euros HT

lot n° 9 : PEINTURE société TECHNI-PEINTURE – 36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 387 000 euros HT

lot n° 10: CLOISONS SECHES société Menuiserie-Escalier - Comble (M.E.C.)

36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 85 000 euros HT

lot n° 11: REVÊTEMENTS DE SOLS société VACHER – 36130 DEOLS

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 126 000 euros HT

lot n° 12 : DESAMIANTAGE société RIC-ENVIRONNEMENT – 36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 106 000 euros HT

lot n° 13 : FAUX PLAFONDS société Menuiserie-Escalier - Comble (M.E.C.)

36000 CHATEAUROUX

montant minimum de 10 000 euros HT
montant maximum de 63 000 euros HT

lot n° 14 : NETTOYAGE société MULTIS – 36100 ISSOUDUN

montant minimum de 5 000 euros HT
montant maximum de 21 000 euros HT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à les signer.

42 - PRESTATIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 1

Le Conseil Municipal approuve les modifications de prestations et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

43 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) SAINT-DENIS - LE FONTCHOIR : CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF - ATTRIBUTION DES MARCHÉS N° 2008-27-01 À 4

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des marchés aux entreprises et aux montants suivants :

- Lot n° 1 : "Bardages Extérieurs" : Entreprise SMAC-ACIEROÏD Secteur ROUSSEAU - 36000 CHATEAUROUX pour un montant de 76 645,00 euros H.T. (91 667,42 euros T.T.C.)
- Lot n° 2 : "Revêtements de Sols Souples, Parquet" : Entreprise SMAC ACIEROÏD – 36250 SAINT-MAUR pour un montant de 72 135,45 euros H.T. (86 274,00 euros T.T.C.)
- Lot n° 3 : "Carrelage - Faïence" : Entreprise SAS BERGER – 36130 DEOLS pour un montant de 41 771,96 euros H.T. (49 959,26 euros T.T.C.).
- Lot n° 4 : "Chaudières et accessoires" : Entreprise GAUDEBERT - 36000 CHATEAUROUX Pour un montant de 56 300,00 euros H.T. (67 334,80 T.T.C.)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à les signer.

44 - PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (P.N.R.U.) SAINT-DENIS - LE FONTCHOIR : CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF - APPROBATION D'AVENANTS

Le Conseil Municipal approuve les modifications de prestations suivantes :

- lot n° 1 "Gros Œuvre – VRD" dont l'entreprise BOUTILLET - 86300 CHAUVIGNY est titulaire
L'ensemble des modifications représente une plus-value de 14 220,41 euros T.T.C. portant le montant total du marché de ce lot n° 1 de 877 142,17 euros (marché de base + option) à 891 362,58 euros T.T.C. soit + 1,62 %.

- lot n° 2 "Charpente Bois, Métal" dont l'entreprise SMAC secteur ROUSSEAU 36000 CHATEAUROUX est titulaire

Prestation supplémentaire représentant une plus-value de 5 194,23,00 euros T.T.C. portant le montant du marché de ce lot n° 2 de 383 916,00 euros T.T.C. à 389 110,23 euros T.T.C. soit + 1,35 %.

- lot n° 15 "Plomberie, Sanitaires" dont l'entreprise GAUDEBERT - 36000 CHATEAUROUX est titulaire
Prestation supplémentaire représentant une plus-value de 1 693,54 euros TTC portant le nouveau montant de ce lot n° 15 de 149 809,77 euros T.T.C. (marché de base + options + variante) à 151 503,31 euros T.T.C. soit + 1,13 %.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les avenants aux marchés correspondants.

45 - PÔLE UNIVERSITAIRE DE CHÂTEAUROUX : AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal approuve cet avenant fixant le montant des honoraires complémentaires engendrés par des prestations de travaux supplémentaires au marché de maîtrise d'œuvre et autorise M. le Maire à le signer.

46 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE À L'IUT : RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION DU 21 MAI 2008

Le Conseil Municipal approuve la rectification à apporter au montant de la plus-value de l'avenant n° 1 lequel est de 7 830,21 euros T.T.C. et confirme le montant du marché de ce lot n° 1 "Terrassement, Démolition, VRD et Espaces Verts" annoncé par délibération du 27 juin 2008 à 67 472,22 euros T.T.C.

47 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE À L'IUT : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION DU 27 JUIN 2008

Le Conseil Municipal approuve la rectification à apporter à l'annexe de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la mission et la répartition des honoraires par éléments de mission.

48 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE À L'IUT : APPROBATION D'AVENANTS

Le Conseil Municipal approuve les modifications de prestations suivantes :

- lot n° 6 "Menuiseries Extérieures" dont l'entreprise DUMAZERT 36320 VILLEDIEU/INDRE est titulaire
Prestation supplémentaire représentant une plus-value de 3 289,00 euros T.T.C. portant le nouveau montant du marché de ce lot n° 6 de 70 120,44 euros T.T.C. à 73 409,44 euros T.T.C. soit + 4,69 %.

- lot n° 8 "Plâtrerie, Isolation" dont l'entreprise S.A.R.L. Jacky AUFRERE - 36130 DEOLS est titulaire.
Prestation supplémentaire représentant une plus-value de 634,31 euros T.T.C. portant le montant du marché de ce lot n° 8 de 12 975,01 euros T.T.C. à 13 609,32 euros T.T.C. soit + 4,89 %.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les avenants aux marchés correspondants.

Le Maire,

Jean-François MAYET